

Université de Tunis Institut Supérieur des Métiers
Université de Carthage École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme Du Patrimoine de Tunis

Projet ACCADEMIA

Cod.C-5-2.3-54

AVIS

DE SELECTION DE 10 ETUDIANTS POUR LA PARTICIPATION A UNE FORMATION

SELON L'avis public N°1/2017 (Premier appel à la sélection de projets standard, publié par le département de la programmation de la région de Sicile en tant qu'autorité de gestion du programme de coopération transfrontalier de L'IEV Italie-Tunisie 2014-2020

SELON le contrat de partenariat signé entre l'Empedocle Consorzio Universitario di Agrigento- ECUA, responsable du projet « ACCADEMIA » Cod.C-5-2.3-54, et partenaire 1, l'Université de Palerme - Pôle Territorial Universitaire d'Agrigento - UNIPA (Partenaire 2), Teatro Stabile di Catania (Partenaire 3), l'École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme (Partenaire 4), l'Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis - ISMPT (Partenaire 5) et la Cité de la culture (Partenaire 6) ;

ÉTANT DONNÉ que le projet ACCADEMIA prévoit la sélection de 10 étudiants tunisiens pour la participation à l'activité de formation:

ÉTANT DONNÉ que le projet ACCADEMIA a été définitivement admis au financement et que la présidence de la région sicilienne, - Département de la programmation -, en tant qu'autorité de gestion du programme Italie-Tunisie 2014-2020 et chef du projet ACCADEMIA ont signé le contrat de subvention pour lequel le décret d'approbation DDG n° 759/2021 du 29/10/2021 a été publié:

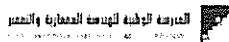
SELON le règlement relatif à la gestion des ressources provenant de projets financés par des programmes internationaux, communautaires, nationaux et régionaux - D. R. n. 2139 del 16/07/2020;

SELON le règlement pour la participation aux programmes de financement régionaux, nationaux, européens et internationaux et pour la gestion des ressources qui en découlent - D.R. n. 1718 du 04/04/2022;

SELON la demande du 28/02/2023, de Mme Zohra Djellouli et Mr Fakher Kharrat, chefs du projet ACCADEMIA et respectivement Directrice de l'Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine et de l'École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme, se présentent la nécessité de sélectionner 10 étudiants tunisiens (5 étudiants de l'ISMPT et 5 étudiants de l'ENAU), résidants en Tunisie pour participer à l'activité de formation prévue dans le cadre du projet ACCADEMIA.



UNIVERSITA
DEGLI STUDI
DI PALERMO





IL EST FAIT SAVOIR

Art.1- Objet et Finalité

La sélection de 10 étudiants tunisiens (5 étudiants de l'ISMPT et 5 étudiants de l'ENAU), résidents en Tunisie, pour la participation à l'activité de formation (A.U. 2022-2023) orientée vers l'utilisation des nouvelles technologies pour l'étude, la représentation et la mise en valeur du patrimoine culturel, réalisée dans le cadre du projet ACCADEMIA, financé par le « Programme de coopération transfrontalière ITALIE TUNISIE 2014-2020 ».

L'activité de formation, destinée à former des spécialistes à l'utilisation des nouvelles technologies pour l'étude, la représentation et la mise en valeur du patrimoine culturel. La phase de formation sera divisée en trois phases de 36h chacune et se déroulera dans deux endroits, la Sicile (Agrigente) et la Tunisie (Tunis).

La formation se compose de 108 heures d'enseignement, qui comprend des conférences, des exercices sur le terrain et des activités de traitement des données. Toutes les activités de formation auront lieu en présentiel. L'activité de formation est répartie comme suit :

La première phase de l'activité sera réalisée conjointement pour les 10 étudiants tunisiens (5 étudiants de l'ISMPT et 5 étudiants de l'ENAU) et les 10 étudiants italiens, pendant 36 heures à Tunis.

La deuxième phase de l'activité, d'une durée de 36 heures, sera réalisée séparément pour les 10 étudiants tunisiens (5 étudiants de l'ISMPT et 5 étudiants de l'ENAU) à Tunis et les 10 étudiants italiens de la ville d'Agrigente à Agrigente.

La troisième phase de l'activité sera menée conjointement pour les 10 étudiants tunisiens (5 étudiants de l'ISMPT et 5 étudiants de l'ENAU) et les 10 étudiants italiens, pendant 36 heures à Agrigente.

Les activités d'enseignement de la deuxième phase seront menées par des enseignants tunisiens à Tunis et des enseignants italiens à Agrigente et Les activités d'enseignement des première et troisième phases seront menées conjointement par des enseignants tunisiens et italiens.

Les activités de la première phase seront réparties en modules de 8 heures chacun, à partir du **22 Mai 2023**

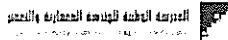
Les activités de formation des première et troisième phases seront dispensées à travers des ateliers intensifs continus, avec des activités qui seront articulées pendant 8 heures au cours d'une journée, pendant 4 jours consécutifs, plus une réunion finale de 4h.

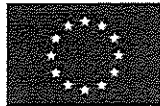
Il devrait conclure l'activité de formation d'ici Juillet 2023.

Dans les activités sur le terrain et dans les phases de traitement des données, ainsi que dans les inspections des sites d'intérêt, les étudiants réaliseront des activités de groupe avec l'aide d'un enseignant-tuteur.

Les étudiants sélectionnés devront assister à l'activité de formation dans toutes les différentes phases et dans les deux villes où elle est prévue (Agrigente et Tunis). Les frais de voyage, de nourriture et d'hébergement pour la participation aux activités prévues en Italie seront entièrement pris en charge par le projet.

A l'issue de l'activité de formation, le projet ACCADEMIA prévoit la création d'une start-up en Tunisie pour l'activation de services innovants dans le domaine de la documentation du patrimoine numérique. Les étudiants des cours seront invités à soumettre leurs propositions.





L'activité de formation s'adresse aux étudiants inscrits dans les programmes d'études universitaires suivants:

Pour les étudiants de l'Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine (ISMPT) :

- les étudiants inscrits dans les filières universitaires des classes de licence en trois ans :
Licence en Valorisation et Promotion du Patrimoine : Licence en Conservation et Restauration des Biens Culturels : Licence en Patrimoine culturel (l'inscription au cursus archéologique sera considérée comme un titre préférentiel)

La connaissance de la langue française sera évaluée comme une qualification préférentielle.

Pour les étudiants de l'Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme (ENAU) :

- Les étudiants inscrits en troisième année architecture sont concernés par cette formation, exclusion des étudiants qui ont réussis la mobilité Erasmus.

Détail de l'activité de formation didactique :

MODULE 1: Activités de formation conjointe à Tunis, 36h du 22/05/2023 au 27/05/2023

-4h_ Les technologies digitales pour le patrimoine : Expériences d'application

-4h_ Application de levée avec le laser scanner et la photogrammétrie SfM au théâtre Municipal de Tunis.

-4h_ Elaboration des données et création des nuages de points orientés

-12h_ Levée avec le laser scanner et la photogrammétrie SfM dans le site archéologique de Dougga.

-4h_ Elaboration des données et création des nuages de points orientés

-4h_ Introduction au logiciel **Rhinoceros**

-4h_ Management des nuages de points et des modèles de surface (mesh) avec Rhinoceros

MODULE 2 : Activités séparées de formation, Tunis, 36h du 29/05/2023 au 03/06/2023

-4h_ Optimisation des nuages de points et de mesh pour leur utilisation en environnement CAD

-8h_ La représentation digitale en 2D à partir de nuages de points

-8h_ Modélisation 3D CAD NURBS à partir de nuages de points

-8h_ Intégration de données photogrammétriques et laser pour la création de modèles texturisés.

-4h_ Modélisation 3D à partir de nuages de points.

MODULE 3: Activités conjointes de formation, Agrigente, 36h du 03/07/2023 au 08/07/2023

-4h_ Levée avec le laser scanner et la photogrammétrie SfM au théâtre Pirandello d'Agrigente

-4h_ Elaboration des données laser et photogrammétrique

-8h_ Modélisation des éléments du théâtre Pirandello d'Agrigente.

-12h_ Levée avec laser scanner et la photogrammétrie SfM dans le site archéologique de Morgantina

-8h_ Modélisation 3D des éléments du site de Morgantina.



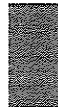
UNIVERSITA
DEGLI STUDI
DI PALERMO



الجامعة الوطنية العليا للمهنة التراثية
UNIVERSITY OF TUNIS
INSTITUT SUPERIEUR DES METIERS DU PATRIMOINE



وزارة
الثقافة
Ministry of
Culture



Art.3- Sélection des candidats

Les candidats seront sélectionnés- au travers d'un entretien de motivation- par une commission spécifique qui prend en compte le curriculum (dûment signé et rédigé sous forme d'auto-certification, conformément à la réglementation en vigueur), qui rapportera : pour les candidats diplômés, les relevés de notes et le diplôme : pour les candidats inscrits dans un cursus universitaire les examens passés, avec les crédits relatifs et les notes obtenues.

Le degré de connaissance de la langue française sera également pris en considération.

L'évaluation prendra en compte les éléments suivants, selon les scores indiqués ci-dessous :

- 50 % des places (5) seront réservées aux diplômés et étudiants inscrits en Licence à l'Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine promotion du Patrimoine et 50% des places (5) seront réservées aux étudiants inscrits en troisième année architecture à l'Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme.

A l'issue des procédures de sélection, des classements seront établis pour les candidats diplômés, diplômés ou inscrits dans une formation diplômante. Dans le cas où deux candidats ou plus obtiennent le même score, le candidat le plus jeune sera sélectionné.

Les scores seront calculés comme suit :

Jusqu'à 30 pour l'entretien : jusqu'à 20 pour la connaissance de la langue française : jusqu'à 30 pour le cursus de formation.

Art.4- Présentation des demandes

Les demandes, conformément à l'annexe no.1du présent avis, doivent être déposées aux bureaux d'ordre de :

L'Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine (Pour les étudiants de l'ISMPT)

sis 5, impasse Mohamed Bachrouch-Avenue Mohamed-Ali Trad- Montfleury-1089-Tunis.

Tunisie Tél : 71331140 Fax : 71331142

Et de

L'Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme (Pour les étudiants de l'ENAU)

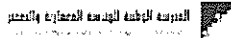
20, Rue El Kods, 2026-Tunis-TunisieTél : 71729197/ 263

au plus tard le **Vendredi 05 Mai 2023 à 12h**, sous peine d'exclusion de la sélection. Cet avis sera également publié sur le site de l'Université de Tunis www.utunis.rnu.tnet le site de l'ENAU www.enu.rnu.tnet le site du programme www.italietunisie.eur **apportant dans le sujet le libellé « ACCADEMIA- Activités de formation Italie-Tunisie - Sélection des étudiants ».**

La communication de la date et de la modalité de l'entretien, sera affichée à l'ISMPT et à l'ENAU et communiquée à travers la page facebook de l'ISMPT ou par mail et sur le site web de l'ENAU ou par mail. Par conséquent, les candidats ne recevront aucune communication ou autre forme de communication.

Dans les 5 jours suivant la publication, les étudiants sélectionnés seront tenus, sous peine de déchéance, de remettre une lettre d'acceptation sur papier libre au Président de la Commission : Mme Zohra Djellouli (pour les étudiants de l'ISMPT) et Mr Fakher Kharrat (pour les étudiants de l'ENAU)

Tout recours contre le classement doit être présenté par écrit à l'ISMPT (pour les étudiants de l'ISMPT) et à l'ENAU(pour les étudiants de l'ENAU) dans les 5 jours suivants la publication du classement.





Art.5- Traitement des données

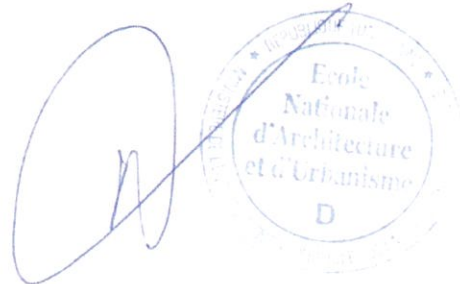
Conformément à la législation tunisienne, les données personnelles des candidats seront traitées exclusivement dans le but de gérer la procédure de sélection. La fourniture des données est obligatoire sous peine d'exclusion de la procédure.

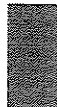
Les Chefs du Projet "ACCADEMIA"

Et

Directrice de l'Institut Supérieur
Des Métiers du Patrimoine
Zohra El Asmi Djellouli

Directeur de l'Ecole Nationale
d'Architecture et d'Urbanisme
Fakher Kharrat





Annexe N°1

Aux Chefs du Projet ACCADEMIA

Je soussigné(e).....Numéro de CIN

.....

Demande

Participer à la sélection par titres et entretien d'étudiants tunisiens, résidants en Tunisie, pour la participation à l'activité de formation réalisée dans le cadre du Projet ACCADEMIA

1. Etre né(e)

le.....à.....

2. Résider à.....au(adresse de résidence).....

.....

3. Etre

citoyen(ne).....

4. Etre en possession de la qualification

suivante.....délivrée

par.....

.....avec les

notes...../.....le.....

.....

5. Etre ou Ne pas Etre salarié d'une administration publique

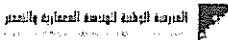
6. Avoir une connaissance suffisante de la langue française

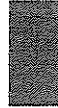
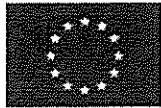
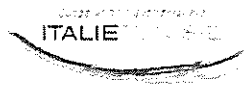
7. Faire préciser dans le Curriculum vitae joint au présent formulaire la durée, la spécialité, l'expérience professionnelle requise dans l'avis de sélection ainsi que tout autre élément prouvant l'aptitude à exercer les activités faisant l'objet de la mission

8. L'adresse et les coordonnées de correspondance lors de la sélection de la demande

Adresse.....

.....





N°Tél Fixe et/ou Port.....

Adresse e-mail
.....

9. Je soussigné(e) joins à cette demande une photocopie d'une pièce d'identité valide

10. Le soussigné exprime son consentement afin que les données personnelles fournies puissent être traitées conformément à la législation pour les obligations liées à cette procédure

Date

Signature

Joignez votre curriculum vitae daté et signé et (tout autre document) Précisez les documents.....

.....

..... à cette demande et
déclarez que tout ce qui y est indiqué correspond à la vérité.

Date de la signature

